

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 21 (1870)
Heft: 8

Artikel: Rapport du comité permanent à la société des forestiers suisses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le comité de la fête est composé de la manière suivante :

MM. le doct. *Etlin*, conseiller national, président.

» *Herrmann*, conseiller d'Etat, vice-président.

» *Durrer*, caissier cantonal.

» *Vonmoos*, conseiller d'Etat.

» *Omlin*, conseiller d'Etat.

» *Stockmann*, président du tribunal civil.

» *Britschgi*, capitaine, président de la commission des forêts.

Rapport du comité permanent à la société des forestiers suisses.

Mr. le président, MM. les forestiers et amis de l'économie forestière !

Conformément au paragraphe 7 des statuts, le comité permanent a l'honneur de vous présenter un rapport succinct sur la marche et les affaires de la société, pendant l'année qui vient de s'écouler.

Au premier juillet 1868, *la société des forestiers suisses* comptait 257 membres actifs et 7 membres honoraires. Tous les cantons y étaient représentés, à l'exception des Rhodes ext., d'Appenzell, de Nidwald, d'Uri et de Zoug. L'assemblée de Soleure a reçu 23 membres actifs (voir le no. de juin 1869); depuis lors le comité permanent a admis dans la société :

MM. O. C. de Planta, conseiller des Etats à Coire.

» Ad. de Salis, ingénieur à Coire.

» Thomas Rizaporta, forestier de district à Thusis.

» Antoine Petrelli, forestier de district à Tiefenkasten.

» Jean Baptiste Rusch, conseiller des Etats à Appenzell.

» Louis Wirsch, landammann à Buochs.

» Nicolas Herrmann, conseiller des Etats à Sachseln.

En revanche la société a subi une diminution de 5 membres par suite de décès et de démissions.

Au premier juillet 1869, la société se composait ainsi que suit :

A. Membres actifs:

Argovie	29	Soleure	17
Appenzell, Rhodes ext.	10	Schwyz	10
Appenzell, Rhodes int.	1	Tessin	4
Bâle-Campagne	2	Thurgovie	10
Bâle-Ville	3	Obwald	2
Berne	62	Nidwald	1
Fribourg	18	Uri	—
St. Gall	16	Vaud	22
Genève	3	Valais	5
Glaris	1	Zoug	—
Grisons	14	Zurich	17
Lucerne	12		<hr/> 273
Neuchâtel	10	Allemagne	6
Schaffhouse	4	France	3
			<hr/> 282

B. Membres honoraires.

Suisse	1	
Allemagne	5	
France	1	7
	<hr/>	<hr/>

Somme 289 membres.

La société compte donc, au premier juillet 1869, 289 membres. Les cantons d'Uri et de Zoug n'y sont pas encore représentés. Quant aux délibérations de l'assemblée générale à Soleure, des 10 et 11 août 1868, nous renvoyons au protocole. (Nro. de juin et juillet 1869).

Nous rappellerons seulement qu'il a été décidé que l'assemblée générale aurait lieu en 1869 dans le canton des Grisons, et qu'à cet effet M. Planta, conseiller des Etats à Coire, a été nommé président du comité local et M. Coaz, inspecteur général des forêts, vice-président.

Conformément aux statuts le comité local s'est complété par le choix de cinq membres, qui sont:

MM. Salis, ingénieur en chef à Coire.

J. Darms, capitaine à Coire.

Simmen, conseiller à Coire.

Manni, adjoint forestier à Coire.

Camenisch, inspecteur forestier à Coire.

Les sujets de discussion ont été fixés par le comité local, de concert avec le comité permanent (no. de juillet 1869). Le premier sujet porte sur la question d'une intervention immédiate de la Confédération dans le domaine de l'économie forestière et le régime des eaux dans les hautes montagnes; le second a rapport au parcours du bétail dans les forêts des montagnes.

Le choix de ces deux sujets n'a pas besoin d'être justifié, car on n'aurait guère pu en trouver qui convinssent mieux pour une assemblée convoquée dans le chef-lieu des Grisons, et qui fussent d'un intérêt plus actuel.

A cette occasion le comité ne peut qu'exprimer sa vive satisfaction de ce que la première question a déjà fait un grand pas en avant. En effet l'assemblée fédérale a adopté la proposition suivante :

»Le conseil fédéral est invité à porter son attention sur la manière, dont il faudrait s'y prendre pour parer aux grandes inondations, ou tout au moins pour en diminuer les ravages, en améliorant l'économie forestière, la législation et la police des cours d'eau dans les hautes montagnes.“

Le comité permanent a eu deux sessions ordinaires; en outre il a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Le compte de la société, bouclé au 30 juin 1869, présente le résultat suivant.

Solde en caisse au 30 juin 1868 fr. 1637. 76.

Recettes.

Contributions annuelles	fr. 1335. —	
Intérêts en compte courant	„ 34. 09	1369. 09.
Total des recettes		fr. 3006. 85.

Dépenses.

Frais généraux	fr. 244. 11.	
Dépenses pour le journal		
Pour 1868	fr. 1014. 70	
A compte pour 1869	» 697. 50.	1712. 20
Total des dépenses		fr. 1956. 31
Solde au 30 juin 1869		fr. 1050. 54

Le compte boucle ainsi par une diminution de fr. 587,22 dans le solde en caisse; mais il faut remarquer que les frais du journal forestier figurent aux dépenses pour presque 2 années. Pour les détails nous renvoyons au compte même et aux pièces à l'appui.

La commission pour les essais de culture d'essences exotiques, sous la présidence de M. le professeur Kopp, a continué à travailler de son mieux à remplir sa tâche. Elle s'est efforcée d'obtenir de toutes les parties de la Suisse des rapports sur le résultat des essais tentés jusqu'à ce jour. Des matériaux abondants sont réunis, mais il reste encore mainte lacune à combler pour pouvoir rédiger un rapport complet. L'invitation d'adresser des commandes de semences a eu cette année un résultat tout particulièrement favorable. Il est venu des demandes de la plupart des cantons; le nombre des essences dont on réclamait des semences ne s'élève pas à moins de 50. On peut constater que dès maintenant cette entreprise a réellement pris pied; beaucoup de particuliers sont disposés à soutenir les efforts de la société dans cette direction. Cette coopération si réjouissante a décidé la commission à s'adresser aux consulats suisses dans les pays d'outre-mer, pour obtenir par leur intermédiaire des semences de la meilleure qualité possible.

La commission s'est aussi enquis des résultats qui ont été obtenus par les essais de culture d'essences étrangères tentés dans notre pays à des époques antérieures. Elle présentera un rapport sur ces recherches dans un terme rapproché.

Le *journal* compte 1 $\frac{1}{2}$ année d'existence depuis la fusion des deux feuilles suisses qui s'occupaient d'économie forestière. Quoiqu'on ait lieu d'être satisfait des services qu'il rend, il serait à désirer que la rédaction fût soutenue dans une plus large mesure par les membres de la société.

L'édition française du *Manuel pour les propriétaires de forêts* n'a pas encore pu être livrée à l'impression.

Observations météorologiques et phénologiques au point de vue forestier. Relativement à cette entreprise l'assemblée de Soleure a pris la décision suivante :

» *Le comité permanent est chargé de prendre des mesures pour établir des stations météorologiques forestières, pour organiser un réseau d'observations phénologiques, et pour dresser une*

carte forestière de la Suisse.» A cet effet l'assemblée a alloué un crédit de 500 fr.

Le comité a cru devoir procéder avec une grande prudence à l'exécution de cette décision, afin de ne pas risquer de discréditer l'entreprise par des essais peu heureux. Le gouvernement bernois ayant accordé à l'administration forestière du canton les crédits nécessaires, pour organiser des stations et des observations de ce genre, le comité a cru qu'il valait mieux attendre les résultats de ces premiers essais, avant de s'adresser à d'autres gouvernements cantonaux ou à d'autres sociétés.

Pour les *observations météorologiques*, on a établi dans le canton de Berne 3 stations doubles, où les observations se font à la fois en rase campagne et en forêt; en tenant compte des circonstances géographiques, physiques et géologiques, on a choisi des localités dans différentes parties du canton, savoir dans les cercles forestiers de l'Oberland, de la campagne de Berne et du Jura.

La station de l'Oberland se trouve tout près d'Interlaken, à une hauteur d'environ 800 m. au-dessus de la mer, dans la forêt et le domaine de Brück, qui confinent l'un à l'autre et appartiennent tous deux à l'Etat. Le peuplement où l'on a établi la station en forêt est composé de mélèzes d'environ 50 ans; il est un peu clair, comme le sont ordinairement les boisés naturels de cette essence. Le mélèze a été choisi pour ces recherches, soit parcequ'il se présente souvent dans le canton de Berne dans les recrues naturels, soit parce que sa culture offre dans l'Oberland des avantages particuliers. Les observations offriront d'autant plus d'intérêt qu'on aura difficilement l'occasion d'en faire ailleurs de semblables avec cette essence.

Dans le Mittelland, on a fait choix du Löhrwald, près de Herrenschwanden, à environ 1 lieue $\frac{1}{4}$ au N. O. de Berne, et à une hauteur d'à peu près 500 m. au-dessus de la mer. La station en rase campagne a été établie sur un terrain autrefois utilisé comme pépinière, mais qui est aujourd'hui consacré aux cultures agricoles. Pour la station en forêt on a choisi un emplacement peuplé d'épicéas de 40 ans, sans mélange, dont le couvert est bien formé et la croissance bonne. L'épicéa, étant l'essence la plus répandue dans le canton de Berne, il convenait de choisir ce peuplement; en outre la station offre l'avantage que les obser-

vations qu'on y fait peuvent être facilement comparées à celles de l'observatoire de Berne.

Dans le Jura, les stations ont été établies non loin de Porrentruy, à environ 450 m. au-dessus de la mer, dans la forêt domaniale du Fahy et dans le domaine des Varandins, qui y confine et qui appartient à M. Choffat. La station en forêt est dans un peuplement de hêtres pur, âgés de 50 à 60 ans, dont le couvert est bien formé et la croissance vigoureuse.

Dans toutes ces stations on fait des observations:

1. Sur la température de l'air dans la forêt et en rase campagne.
2. Sur l'humidité de l'air dans la forêt et au dehors.
3. Sur l'évaporation à l'intérieur et hors de la forêt:
 - a) d'une surface d'eau à l'air libre,
 - b) d'une surface recouverte d'un pied de terre avec et sans revêtement de mousse et de gazon;
 - c) d'une surface couverte d'un pied de terre et sous l'ombrage de l'essence principale.
4. Sur la quantité d'eau qui pénètre dans le sol boisé et dans le sol non boisé.
5. Sur la quantité d'eau de pluie qui tombe sur le sol de la forêt et sur le sol en rase campagne.
6. Sur la quantité de neige qui reste sur les branches des arbres de la forêt, surtout sur celles des résineux.
7. Sur la température du sol forestier à des profondeurs de 0,3, 0,6, 0,9 et 1,2 m., et celle du sol non boisé aux mêmes profondeurs.

En outre on note chaque jour dans les formulaires: l'état du ciel, la direction des nuages, la direction et la force des vents. Sous la rubrique *Remarques* on note les jours où l'on observe de la pluie, de la neige, du brouillard, de la rosée, de la blanche gelée, du givre, des dégâts provenant du poids de la neige, de l'orage, de la grêle, des abattis par les vents, etc.

Dans les trois stations météorologiques ce sont les gardes forestiers de l'état qui sont commis aux observations. Ce sont des hommes de confiance qui s'acquitteront de leur tâche ponctuellement et consciencieusement.

A côté des notations météorologiques, on fait aussi *des observations phénologiques et climatologiques*, qui ont pour but de réunir des données sur le retour des phénomènes périodiques dans

les règnes végétal et animal, et sur les principales variations atmosphériques dans le cours de l'année. Ces observations n'exigeant ni des instruments coûteux, ni des établissements particuliers, et pouvant être faites par chacun sans apprentissage et sans perte de temps, on en a organisé dans le plus grand nombre de localités possible. Dans chaque cercle forestier les gardes de 4 à 7 forêts domaniales sont chargés de telles observations, ce qui fait pour tout le canton 40 observateurs réguliers; en outre beaucoup de communes et de particuliers y prennent part; ainsi l'entreprise a reçu une extension qui ne peut qu'augmenter la valeur des résultats. Les observations faites dans le Grand-marais seront d'un intérêt tout particulier; entreprises et continuées avant, pendant et après le dessèchement, elles seront tout particulièrement propres à montrer les effets de ces grands travaux.

D'après les instructions, les observations *phénologiques* se font en partie sur les plantes, en partie aussi sur les animaux; mais pour ces derniers on se borne à ce qui concerne quelques oiseaux voyageurs. Parmi les plantes on dirige surtout son attention sur les arbres et les arbustes principaux; l'observation des autres plantes, surtout de celles qui sont cultivées, offre un grand intérêt, mais ne serait pas d'une utilité immédiate pour l'économie forestière; d'ailleurs des agriculteurs s'en occupent.

Dans le règne végétal, on note l'époque de l'apparition des premières feuilles, celle de leur plein développement, de l'épanouissement des premières fleurs, de la pleine floraison, de la maturité complète des fruits, de la chute des feuilles; dans le règne animal on consigne l'arrivée et le départ des alouettes, des cigognes, des étourneaux, des hirondelles, des canards sauvages, des bécasses, etc.

Dans les *observations climatologiques générales*, on prend note du temps qu'il a fait chaque jour, on indique s'il y a eu de la rosée, du brouillard, une gelée, de la pluie, de la neige, si la forêt a souffert du poids de la neige, si le vent a abattu des arbres etc.

Les observations phénologiques et climatologiques ont acquis bien des sympathies, et on peut espérer qu'il se formera bientôt un grand réseau de stations qui s'étendra sur tout le canton, ce qui serait aussi d'un grand intérêt pour l'agriculture.

Les résultats mensuels obtenus dans les stations météorolo-

giques sont imprimés et communiqués régulièrement par notre journal.

Les expériences faites nous engagent maintenant à vous présenter la proposition suivante :

Le comité cherchera de la manière qui lui semblera convenable à provoquer l'établissement de stations météorologiques dans d'autres parties de la Suisse et à faire entreprendre des observations phénoménologiques.

L'administration forestière bernoise s'étant chargée des frais qui ont été faits jusqu'ici, il n'y a pas eu lieu d'employer le crédit de 500 fr. accordé pour l'exercice écoulé; mais le comité désire que la même allocation lui soit accordée pour l'an prochain.

L'endiguement des torrents et le reboisement du bassin des sources a été continué dans les différentes contrées avec persévérance et succès. Pour ce qui concerne les travaux exécutés en 1868, nous renvoyons au rapport adressé au département fédéral de l'intérieur (No. de mai 1869.)

Pour l'année 1869 le subside fédéral a été reporté à la somme de 10,000 fr.; il sera donné de vive voix quelques détails de plus sur l'état actuel des entreprises. En outre nous aurons soin de publier à temps, dans le Journal, les rapports sur les travaux de la campagne de 1869.

C'est en 1864, à St. Gall, que la société des forestiers suisses a décidé de commencer cette entreprise d'une si haute importance, et de montrer d'une manière palpable, par des reboisements exécutés dans différentes contrées de la Suisse, que c'est là le véritable moyen de mettre notre pays à l'abri des ravages qui ont atteint à diverses reprises nos hautes et nos basses vallées.

Depuis cette époque, soutenue par les subsides de la Confédération, la société a travaillé avec zèle; elle a cherché les moyens de parer à de telles dévastations; par l'exécution de diverses entreprises, elle a fait des expériences précieuses, et les succès qu'elle a obtenus dans plusieurs contrées de la Suisse ont frayé la voie à tous les efforts de ce genre. Ce ne sont pas les grands travaux que la société a exécutés ou encouragés par son appui. L'utilité immédiate qu'on en retire ne peut encore s'estimer que par des chiffres très-modestes. Mais l'utilité indirecte de ces travaux est très considérable; car ils ont fourni l'occasion

de recueillir nombre d'expériences précieuses, et ils resteront toujours comme un exemple à suivre.

Selon toute prévision, cette oeuvre va sortir de nos mains pour prendre une extension qui lui donnera l'importance et le caractère d'une entreprise nationale.

Il est permis d'espérer que les autorités fédérales et cantonales, réveillées de leur torpeur par les dernières inondations, sortiront du système de laisser-aller qu'elles ont trop longtemps suivi, et prendront en mains avec énergie l'endiguement des torrents et le reboisement des bassins supérieurs des cours d'eau.

La décision presque unanime des autorités fédérales de prélever, pour l'employer à ces travaux, la somme d'un million sur les dons recueillis pour les inondés, les nouvelles lois sur la police des cours d'eau adoptées par les cantons de St. Gall et des Grisons, le projet de loi forestière du canton du Tessin, les réserves que la confédération a faites relativement à l'économie forestière et au régime des cours d'eau, lorsqu'elle a accordé un subside pour le pont sur la Maggia : voilà tout autant de mesures récentes qui justifient notre espoir de voir enfin les autorités mettre sérieusement la main à l'oeuvre pour mener à bonne fin cette grande entreprise.

Il est clair que le comité permanent ne pourra plus dorénavant conserver la direction des travaux suivant le mode adopté jusqu'à aujourd'hui.

Il y aura lieu de s'entendre prochainement avec les autorités fédérales, pour trouver une organisation par le moyen de laquelle les efforts des autorités et ceux de la société se compléteront et s'appuieront mutuellement.

Berne, le 24 juillet 1869.

Au nom du comité permanent,
Le président : WEBER.

Extrait du rapport sur les forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1868 à 69.

1. Aire forestière.

Au commencement de l'exercice la superficie des forêts domaniales était de 5663 arp. 31447 pieds carrés ; à la fin elle était de 5637 arp. 24095 pieds carrés. Il y a donc eu une di-